

## CLOPYR 100

### SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....   | 2  |
| 1.1. Identificateur du produit .....  | 2  |
| 1.2. Utilisation identifiée .....   | 2  |
| 1.3. Renseignements concernant le fournisseur .....   | 2  |
| 1.4. N° d'appel d'urgence.....  | 2  |
| 2. IDENTIFICATION DES DANGERS – selon les autorités.....  | 3  |
| 2.1. Classification du mélange .....  | 3  |
| 2.2. Elément d'étiquetage .....   | 3  |
| 2.3. Autres dangers.....  | 3  |
| 3. COMPOSITION .....  | 4  |
| 3.1. Mélanges.....  | 4  |
| 4. PREMIERS SECOURS .....   | 4  |
| 4.1. Description des premiers secours.....  | 4  |
| 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés .....   | 4  |
| 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires. ....                | 4  |
| 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE .....   | 5  |
| 5.1. Moyens d'extinction.....   | 5  |
| 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange .....  | 5  |
| 5.3. Conseil aux pompiers .....   | 5  |
| 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....  | 6  |
| 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence .....                              | 6  |
| 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....   | 6  |
| 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....   | 6  |
| 6.4. Références aux autres sections.....  | 6  |
| 7. MANIPULATION ET STOCKAGE .....   | 6  |
| 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger .....  | 6  |
| 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités..... | 6  |
| 7.3. Utilisation finale particulière .....  | 6  |
| 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE .....   | 7  |
| 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite) .....   | 8  |
| 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES .....  | 9  |
| 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles .....                                      | 9  |
| 9.2. Autres informations .....  | 9  |
| 10. STABILITE ET REACTIVITE .....   | 9  |
| 10.1. Réactivité .....  | 9  |
| 10.2. Stabilité .....   | 9  |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses .....  | 9  |
| 10.4. Conditions à éviter .....   | 9  |
| 10.5. Matières incompatibles .....  | 9  |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux .....   | 9  |
| 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES .....   | 10 |
| 11.1. Informations sur les effets toxicologiques .....  | 10 |
| 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES .....  | 11 |
| 12.1. Toxicité .....  | 11 |
| 12.2. Persistance et dégradabilité.....   | 11 |
| 12.3. Potentiel de bioaccumulation .....  | 11 |
| 12.4. Mobilité dans le sol.....   | 11 |
| 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB .....   | 11 |
| 12.6. Autres aspects néfastes.....  | 11 |
| 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION .....  | 12 |

|   |    |
|---|----|
| 13.1. Méthodes de traitement des déchets.....   | 12 |
| 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT .....   | 12 |
| No ONU.....   | 12 |
| Nom d'expédition des Nations Unies .....  | 12 |
| 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES .....   | 13 |
| 15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement..... | 13 |
| 15.2. Evaluation de la sécurité chimique .....  | 13 |
| 15.3. Autres prescriptions .....  | 13 |
| 16. AUTRES INFORMATIONS .....   | 14 |

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE

|  |  |
|--|--|
| <b>1.1. Identificateur du produit</b>                | CLOPYR 100   |
| <b>1.2. Utilisation identifiée</b>                   | Herbicide  |
| <b>1.3. Renseignements concernant le fournisseur</b> | CHEMINOVA AGRO FRANCE<br>19 Bd Eugène DERUELLE<br>69003 LYON<br>Tel 04 37 23 65 70<br>Fax 04 76 71 08 46<br><b>cheminova@cheminova.com</b>   |
| <b>1.4. N° d'appel d'urgence</b>                     | Centre antipoison :<br><u>Paris</u> : 01.40.05.48.48<br><u>Lyon</u> : 04.72.11.69.11<br><u>Marseille</u> : 04.91.75.25.25<br><u>Lille</u> : 03.25.81.28.22<br><br>Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi |

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS – selon les autorités

### 2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Non classé  
selon la Directive 1999/45/EC

Classification CLP du produit Non classé  
Selon le règlement CE 1272/2008

Dangers pour la santé Le produit ne doit pas être un risque pour la santé s'il est utilisé normalement. Néanmoins, il devrait toujours être traité avec la précaution accordée à la manipulation des produits chimiques.

Dangers pour l'environnement Le produit est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes.

### 2.2. Élément d'étiquetage

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Clopyralid 100 g/l SL

Contient du clopyralid et des alcools éthoxylés ramifiés

Pictogramme de danger           Aucun

Mention d'avertissement       Aucun

Mention de danger

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseil de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P260 Ne pas respirer les fumées / gaz / vapeurs / aérosols.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales

Phrase(s) SP SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

-SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

- SPe3: Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

-SPe2: Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer de produit contenant du clopyralid :

" plus d'une fois par an à la dose de 1,25 L/ha (125 g sa/ha) sur crucifères oléagineuses et maïs (à partir du 1er avril pour le maïs),

" plus d'une fois par an à la dose de 1 L/ha (100 g sa/ha) sur cultures porte-graines mineures,

" plus d'une fois tous les 2 ans à la dose de 1,25 L/ha (125 g sa/ha) sur lin et sorgho

### 2.3. Autres dangers

Effets défavorables:

Provoque irritation des yeux en cas de contact

### 3. COMPOSITION

#### 3.1. Mélanges

▪ Composants dangereux

| Nom Chimique   | No.CAS /<br>No.EINECS | CLP classification  | [%]           |
|--|-----------------------|---|---------------|
| Clopyralid-olamine (a.i.)<br>(clopyralide (ISO) acid equivalent) | 577544-85-5           | Non classé  | 12,5 %<br>10% |
| C9-11, alcools éthoxylés ramifiés                                | 78330-20-8            | H302 : Toxicité aiguë cat 4<br>H318: Dommages oculaires cat.2 | < 5%          |

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Ne jamais faire boire ou vomir si la personne est inconsciente ou a des convulsions.

S'il existe une possibilité d'exposition, référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les équipements de protection individuelle spécifiques.

**Contact avec la peau:** Enlever les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec de l'eau courante pendant 15 à 20 minutes. Appeler le Centre Antipoison ou un médecin pour avis sur le traitement.

**Contact avec les yeux:** Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer à rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité. La décision de faire vomir devrait être prise par un médecin.

**Inhalation:** Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, appeler un Centre d'Urgence ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle; si le bouche à bouche est pratiqué, utiliser une protection (par exemple un masque de poche, etc.). Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour plus de conseils sur le traitement

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus) et les Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre effet n'est envisagé.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Avoir la Fiche de Données de Sécurité, et si possible, le contenant du produit ou l'étiquette avec vous lorsque vous appelez le Centre Antipoison ou le médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

#### Produits de combustion dangereux:

Certains composants de ce produit peuvent se décomposer au cours d'un incendie. La fumée peut contenir des composants non identifiés qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

#### Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion:

Ce produit ne brûlera pas tant que l'eau ne se sera pas évaporée. Les résidus peuvent brûler.

### 5.3. Conseil aux pompiers

Techniques de lutte contre l'incendie:

Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.

Pour éteindre les résidus combustibles de ce produit, utiliser un brouillard d'eau, du gaz carbonique, de la poudre chimique ou de la mousse. Si possible, contenir les eaux d'incendie. Sinon, elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections 6 «Mesures à prendre en cas de rejet accidentel» et 12 «Informations écologiques» de cette fiche signalétique.

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Éviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec un feu, consulter les sections appropriées.

**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

|   |   |
|---|---|
| <b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b> | Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle»  |
| <b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>                           | Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques»  |
| <b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>                         | Si possible, contenir le produit déversé. Absorber avec des matières absorbantes telles que: Argile. Terre. Sable. Balayer le tout. Recueillir dans des contenants appropriés, fermés et bien étiquetés.<br>Pour plus d'informations, consulter la section 13 «Considérations relatives à l'élimination». |
| <b>6.4. Références aux autres sections</b>  | Pour la lutte contre les incendies, voir paragraphe 5.  |

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

|   |  |
|---|--|
| <b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>   | Les précautions usuelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate. Bien se laver après manipulation. Prévenir la manipulation de matériaux incompatibles, tels que les acides, les alcalis et les agents oxydants puissants. Prévenir le rejet de la substance dans l'environnement, par exemple en évitant les déversements ou éloigner des drains. Fournir des bordures et / ou des couvertures pour protéger les drains.  |
| <b>7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités</b> | Stocker dans un endroit sec. Stocker dans le conteneur d'origine. Garder les conteneurs hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Ne pas entreposer près de la nourriture, des produits alimentaires, des médicaments ou des approvisionnements d'eau potable.<br><b>Comment gérer les risques associés aux:</b><br>i)atmosphères explosives: Risque non pertinent<br>ii)environnements corrosifs: Risque non pertinent.<br>iii)risque d'inflammabilité: Risque non pertinent<br>iv)substances ou mélanges incompatibles : Risque non pertinent si le produit est bien fermé dans le conteneur d'origine<br>v)environnements favorisant l'évaporation : Risque non pertinent<br>vi)sources d'inflammation potentielles: Risque non pertinent<br><b>Comment maîtriser les effets:</b><br>i)des conditions météorologiques: Aucun effet important<br>ii)de la pression ambiante: Aucun effet important<br>iii)de la température: Aucun effet important. Cependant, il est conseillé de stocker à température ambiante (20-30°C)<br>iv)de la lumière naturelle: Aucun effet important<br>v)de l'humidité: Aucun effet important. Cependant, il est conseillé de stocker dans un endroit sec.<br>vi)des vibrations: Aucun effet important<br><b>Autres conseils:</b><br>i)Les zones où le produit est manipulé doivent être bien ventilées.<br>ii)Les limites de stockage: quantité non limitée. Cela dépend des conditions d'entreposage, selon les exigences légales.<br>iii)Les compatibilité de l'emballage: en acier inoxydable ou des récipients en polyéthylène haute densité sont recommandés pour l'emballage. |
| <b>7.3. Utilisation finale particulière</b>   | Produit phytosanitaire pour utilisation comme herbicide. Utilisation professionnelle. Veuillez consulter l'étiquette du produit.   |

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition**

Aucune limite établie. Toutefois, d'autres valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées. Les recommandations de cette section s'adressent aux employés de la fabrication, de la formulation et du conditionnement. Pour les équipements et vêtements de protection personnelle adaptés, les applicateurs et les manutentionnaires doivent lire l'étiquette

**8.2. Contrôles de l'exposition****8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Utiliser une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition ou des lignes directrices. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation locale peut être nécessaire pour certaines opérations.

Un plan de surveillance doit être établi par un expert en risques professionnels, selon la fréquence, la durée d'exposition. Des mesures de prévention doivent être mises en place (ventilation, équipements de protection individuelle, selon les valeurs obtenues dans les contrôles précédents, etc.)

**8.2.2. Équipements de protection individuelle**

Les travailleurs des installations de fabrication doivent utiliser l'équipement de protection individuelle. Les applicateurs doivent suivre les instructions sur l'étiquette de l'emballage.

Mesures de protection: l'utilisation de moyens mécaniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lorsque la manipulation est inévitable, demander un conseil professionnel approprié. L'équipement de protection personnelle doit répondre aux normes en vigueur. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

**Protection respiratoire**

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort se manifestent, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. En présence de brouillards dans l'air, porter un appareil de protection respiratoire filtrant anti-aérosols homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué avec filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols.

**8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

|  |  |
|--|--|
| Protection des yeux / du visage                                | Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Si une exposition aux particules est susceptible de se produire et de provoquer une sensation d'inconfort aux yeux, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la réglementation.  |
| Protection de la peau  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Protection des mains: Utiliser des gants homologués résistants aux produits chimiques: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Exemples de matières : Butyl caoutchouc. Caoutchouc naturel (« latex »). Néoprène. Caoutchouc nitrile/butadiène (« nitrile » ou « NBR »). Polyéthylène. Ethylvinylalcohol laminé (« EVAL »). Chlorure de polyvinyle (« PVC » ou « vinyle »). Pour un contact prolongé ou répété, des gants de protection de classe 4 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 120 minutes) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de protection de classe 1 ou de classe supérieure (temps de passage supérieur à 10 minutes) sont recommandés.</li><li>- Autres éléments: Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.</li></ul> |
| Mesures hygiéniques:   | Avoir une bonne hygiène personnelle. Ne pas manger ou stocker de nourriture dans la zone de travail. Se laver les mains avant de fumer ou de manger.   |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Les zones où le produit est manipulé doivent être bien ventilées (ventilation naturelle ou forcée). Eviter la formation de poussières, fumée et / ou de vapeur.  |

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Etat physique / Aspect               | Liquide  |
| Couleur                              | Jaune au brun  |
| Odeur                                | Caractéristique  |
| Seuil olfactif                       | Aucune donnée d'essais disponible  |
| pH                                   | 6,3 (1% w/v en solution aqueuse)   |
| Température de fusion                | Non disponible   |
| Point d'ébullition                   | Sur 100°C (p.e. de l'eau)  |
| Point éclair                         | Non adapté (liquide)   |
| Taux d'évaporation                   | Non disponible   |
| Viscosité                            | 59,8 mPa.s à 20°C  |
| Température d'inflammation           | Non applicable   |
| Inflammabilité (solide/gaz)          | Non applicable (liquide)   |
| Pression de vapeur                   | Aucune donnée d'essais disponible  |
| Densité relative                     | 1,0516 (D <sub>204</sub> )   |
| Solubilité                           | sans objet, la mélange est une solution aqueuse  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | non applicable (mélange).  |
| Température d'auto-inflammation      | 475,6±9,5°C à 755,2 mmHg   |
| Température de décomposition         | aucune donnée disponible   |
| Viscosité                            | Cinématique : à 20 °C = (2.41 cSt); à 40.1° C = (1.75 cSt)<br>Dynamique : à 20°C = (2,53 cP); à 40,1°C = (1,84 cP) |
| Propriétés explosives                | Non explosif   |
| Propriétés oxydantes                 | Non oxydant  |

### 9.2. Autres informations

Pas d'autres propriétés qui ont une influence sur la sécurité.

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

|   |   |
|---|---|
| <b>10.1. Réactivité</b>                           | Mélange stable; des propriétés non dangereuses issues de sa réactivité sont attendues en fonction de la structure moléculaire de ses composants.                              |
| <b>10.2. Stabilité</b>                            | Mélange stable dans les conditions d'entreposage recommandées.  |
| <b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b> | Aucune réaction dangereuse connue.  |
| <b>10.4. Conditions à éviter</b>                  | Températures extrêmes (<5°; >40°C), lumière du soleil   |
| <b>10.5. Matières incompatibles</b>               | Éviter tous contacts avec ce qui suit: Acides. Organohalogénés. Oxydants. Éviter le contact avec les métaux tels que: Cuivre. Zinc. Aluminium                                 |
| <b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>  | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: oxydes de carbone (COx) chlorure d'hydrogène (HCl) et oxydes d'azote (NOx). Se référer au sous-paragraphe 5.2. |

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (Produit)

Sa toxicité aiguë a été mesurée :

\* **par ingestion (rat)** DL<sub>50</sub> : 2500 mg/kg pc

\* **par contact cutané (lapin)** DL<sub>50</sub> : >2000 mg/kg pc

\* **par inhalation (rat)** CL<sub>50</sub> : >6.039 mg/L

Corrosion/irritation de la peau Non irritant

Domage oculaire / irritation des yeux Peut provoquer une irritation légère et temporaire.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire Non sensibilisante. N'a pas révélé la possibilité d'allergies de contact chez la souris. Pas d'effet indésirable prévisible par voie respiratoire lors d'une exposition accidentelle et d'une manipulation incorrecte.

Toxicité à doses répétées D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effet nocif important.

Effet cancérigène Non potentiellement cancérigène (ingrédient actif, clopyralid)

Effet reprotoxique Sur l'ingrédient actif, clopyralid, dans des études sur des animaux, aucun signe d'atteinte à la reproduction.

Toxicité pour le développement L'ingrédient actif, clopyralid, a provoqué des malformations congénitales chez les animaux de laboratoires, mais seulement à des doses excessives qui étaient très toxiques pour la mère. Aucune malformation congénitale n'a été observée chez les animaux exposés à des doses plusieurs fois supérieures à celles prévues lors d'une exposition normale.

Mutagenicité sur les cellules germinales Non potentiellement génotoxique (ingrédient actif, clopyralid)

Risque d'aspiration Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

#### Autre information

Potentiel effets sur la santé Aucun effet connu.

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Sauf indication contraire (**préparation**), toutes les données de cette section sont pour l'ingrédient actif, clopyralid.

**Organismes aquatiques :** Préparation non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

Toxicité pour les poissons

Aiguë : CL50 - 96 h :  $\geq 100$  mg/L *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel)

Chronique : NOEC – : 10,8 mg/L *Pimephales promelas* (vairon à grosse tête)  
21 jr.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Aiguë CI50- 48 h :  $> 100$  mg/L (**préparation** 10% p/v Clopyralid) - *Daphnia magna*

Chronique -22 jr NOEC : 17 mg/L *Daphnia magna* (reproduction)

Toxicité pour algues et plantes aquatiques

E<sub>b</sub>C<sub>50</sub> (aiguë 72 h) : 30,5 mg/L *Raphidocelis subcapitata*

E<sub>r</sub>C<sub>50</sub> (0-72 h) : 17 mg/L

Toxicité pour les plantes supérieures

E<sub>r</sub>C<sub>50</sub> (7 jr.) (croissance) : 2518.3 mg/L *Lemna minor* (**préparation** 10% p/v )

NOEC : 812.5 mg/L *Lemna minor* (**préparation** 10% p/v )

**Organismes résidant dans le sol**

Toxicité aiguë – EC<sub>50</sub> 14 jr. :  $> 1000$  mg/kg dry soil *Eisenia foetida* (vers de terre)

Chronique–NOEC 14 jr : 2 mg/kg d.w. soil (mg/ha) *Eisenia foetida* (vers de terre)  
(reproduction)

**Effets sur les abeilles**

Toxicité aiguë (contact) :  $> 98.1$  µg/ab (contact)

DL<sub>50</sub> (48 h)

**Effets sur d'autres** : Nocif à 0.2 kg/ha *Aphidius rhopalosiphii*

**espèces d'arthropodes** : Inoffensifs à 0.2 kg/ha *Typhlodromus pyri*

**Effets sur les oiseaux**

Toxicité aiguë orale DL<sub>50</sub> : 1465 mg/kg *anas platyrhynchos* (canard colvert)

A court terme DL<sub>50</sub> :  $> 2791$  mg/kg bw/jr *Colinus virginianus* (colin de Virginie)

**Effet sur les mammifères**

DL<sub>50</sub> Orale – rat : 2500 mg/kg pc (**préparation**)

DL<sub>50</sub> Cutanée – lapin :  $> 2000$  mg/kg pc (**préparation**)

CL<sub>50</sub> Inhalation – rat (4 h) :  $> 6.04$  mg/L (**préparation**)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation sur sol (aerob.) DT<sub>50</sub> : 34 jr Modérément persistant  
(typiq.)

DT<sub>50</sub> (lab à 20°C) : 34 jr Modérément persistant

DT<sub>50</sub> (au champ) : 11 jr Non persistant

DT<sub>90</sub> (lab à 20°C) : 113 jr

DT<sub>90</sub> (au champ) : 38 jr

Photolyse dans l'eau (20°C) pH 7- : 271 jr Stable

DT<sub>50</sub>

Hydrolyse 20°C pH 7 : Stable. Très persistant.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Faible

Coefficient de partage octanol/eau (log P) : -2,63 (20°C, pH 7) (calculé)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Koc (constante de sorption de carbone organique) : 5 ml/g Fortement mobile  
pH sensibilité: aucun

Index GUS: Potentiel : 5.06 (calculé) (Élevé).

de lixiviation Ce paramètre est un indicateur et donne ici uniquement une indication générale du danger.

### 12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres aspects néfastes

Aucun autre risque pertinent d'effet sur l'environnement n'est connu.

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Remettre les excédents et les produits non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Contactez un service d'élimination des déchets pour procéder à l'élimination de ce matériau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Si possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

##### Emballages contaminés

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

##### Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

##### Informations pertinentes pour la sécurité des personnes exerçant des activités de gestion des déchets

Voir section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

#### No ONU

Sans objet: NON CLASSÉ COMME DANGEREUX

#### Nom d'expédition des Nations Unies

Non applicable

#### ADR/RID/ADN

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road/ Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail / European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways)  
NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR CE MODE DE TRANSPORT

#### IMDG-Code

(International Maritime Dangerous Goods Code)  
NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR CE MODE DE TRANSPORT

#### IATA-ICAO

(Technical Instructions for the Safe Transport of Dangerous Goods by Air)  
NON CLASSÉ COMME DANGEREUX POUR CE MODE DE TRANSPORT

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de sécurité chimique n'est pas disponible.

### 15.3. Autres prescriptions

Porter des gants et des vêtements de protection pendant la phase de mélange / chargement.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)

**Protection des travailleurs** : réglementation française

Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.

Prévention médicale : Code du travail

- article R 234.9 et 10 (femmes)
- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)
- articles R 231-35 et 38 (formation)

Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)

#### **Délai de réentrée :**

En matière de protection des travailleurs, l'arrêté du 12 septembre 2006 précise les délais de rentrée suivants sur les parcelles traitées: 6 heures en plein champ et 8 heures sous serre, en application de l'arrêté du 12 septembre 2006

#### **Protection de l'environnement :**

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- rubrique ICPE avant le 01/06/2015 : /
- rubrique ICPE à partir du 01/06/2015 : /

## 16. AUTRES INFORMATIONS

**Changement à noter dans les fiches de sécurité** Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

### Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

#### Phrases de risque

*selon le règlement CE 1272/2008*

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Références bibliographiques

**principales et sources de données :** EFSA Scientific Report (2005) 50, 1-65. Conclusion regarding the peer review of clopyralid.  
ESIS: European Chemical Substances Information System.  
The FOOTPRINT Pesticide Properties Data Base. <http://www.eu-footprint.org/ppdb.html>  
ECHA. Registered substances data base  
<http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx#search>

#### Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.  
La formation des travailleurs doit se faire pour protéger les drains afin de ne pas laisser les déversements contaminer les eaux.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

### Liste des abréviations

|   |   |
|---|---|
| a.i.: ingrédient actif                                      | GHS : Système Global Harmonisé (pour étiqueter)                 |
| p.c. : poids corporel                                       | IC50 : concentration médiane d'immobilisation                   |
| ECHA : Agence Européenne des Produits Chimiques             | LC50 : concentration létale médiane                             |
| EC50 : concentration efficace médiane                       | LD50 : dose létale médiane; dosis letalis media                 |
| EbC50 : concentration efficace médiane (biomasse)           | LR50 : taux létal médiane                                       |
| ErC50 : concentration efficace médiane (taux de croissance) | NOAEL : niveau sans effet nocif observé                         |
| ED50 : dose efficace moyenne                                | NOEC : concentration sans effet observé                         |
| EFSA : Autorité Européenne de Sécurité des Aliments         | OECD : Organisation de Coopération and Développement Économique |
| DT50 : période nécessaire pour que 50% dissipation          | STOT : toxicité pour organes spécifiques                        |